# **CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE**

#

Entre les soussignés :

**Nom ste**, statut, immatriculée sous le numéro , représentée en la personne de , en sa qualité de ,

Ci-après dénommé « le Client »,

D'UNE PART,

ET

**Secrétariat Excellence**, micro-entreprise immatriculée sous le numéro 84836976500013, représentée en la personne de **Mme Laurence BERRY**, en sa qualité de gérante,

Ci-après dénommée « le Prestataire »,

D’AUTRE PART,

Dénommées conjointement ou individuellement ci-après « Les parties » ou « La partie »,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

# **OBJET**

Le présent contrat est un contrat de prestation ayant pour objet

# **MODALITES D’EXECUTION DES PRESTATIONS**

## Lieu d’exercice

Il est convenu que les prestations se feront à distance, à l’adresse du prestataire.

Le travail s’organisera d’un commun accord entre les deux parties sur un planning modifiable à tout moment en cas de besoin, par l’une ou l’autre des parties.

## Organisation du travail

La répartition des heures se fera à l’appréciation du prestataire et ce, de façon à assurer le meilleur suivi clientèle possible, assurer un service de qualité et fluidifier l’activité de planification.

Il est convenu : détails du travail à réaliser

## Calcul du temps de travail

Le prestataire calcule son activité via un chronomètre automatique qui est déclenché à chaque démarrage d’activité. Il reporte son activité sur Excel de façon quotidienne et effectue un bilan dont la périodicité varie en fonction de la durée de la prestation.

## Bilan d’activité

Un premier bilan d’activité sera réalisé par le prestataire (quand et comment)

Les bilans suivants sont remis sur demande du client uniquement.

## Durée

Par accord entre les deux parties, ce contrat est à durée indéterminée, sans précision du terme.

Chaque partie aura la possibilité de demander la rupture du présent contrat unilatéralement en respectant un préavis d’un mois.

Dans cette hypothèse, les sommes déjà perçues par le prestataire lui demeureraient acquises et le client pourrait faire l'usage le plus libre des informations qui lui auraient été communiquées, ou des documents d’ores et déjà remis.

## PRIX ET FACTURATION

A la signature de ce contrat, les prix facturés se feront sur base du tarif en vigueur du prestataire, soit 40 € de l’heure.

La facturation s’effectuera en début de prestation avec un acompte de 50%.

Le règlement s’effectuera par virement.

# OBLIGATION DES PARTIES

## Obligations du Prestataire

### Confidentialité

Le prestataire considèrera comme strictement confidentiels, et s’interdira de divulguer toute information, document, donnée ou concept, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion du présent contrat.

Toutefois, il ne saurait être tenu pour responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou s'il en avait connaissance, ou les obtenait de tiers par des moyens légitimes.

### Obligation d’information

Cette obligation du prestataire comprend essentiellement trois parties :

* Devoir de renseignement (évaluation du besoin du client),
* Devoir de mise en garde (avertir le client des problèmes, risques, contraintes et limites de la prestation),
* Devoir de conseil (aider le client dans ses choix et lui indiquer la ou les meilleures solutions).

## Obligations du Client

### Accès aux informations

Dans le cadre d'une bonne exécution du contrat, le prestataire pourra avoir un accès libre à toutes les données nécessaires telles que : codes d’accès informatiques, données clients, données fournisseurs, etc.

Le client informera le prestataire, quand nécessaire, de toute donnée commerciale ou informative nécessaire au bon déroulement de la prestation.

### Obligation de paiement et de moyens

Le client devra payer la réalisation de la prestation de service définie au préalable sous peine que le prestataire suspende l’exécution du contrat.

En signant ce contrat, il reconnaît avoir lu et accepté les Conditions Générales de Vente du prestataire.

Il mettra à disposition du prestataire les moyens dont celui-ci a besoin pour réaliser son travail.

# RESILIATION

En cas d’inexécution d’une obligation de la part d’une partie (cf chapitre « obligation des parties »), l’autre partie pourra demander la résiliation du contrat sans préavis. Il conviendra d’en expliquer la cause et la date de prise d’effet par courrier recommandé A.R.

# REFERENCEMENT

Le client accepte que le prestataire puisse faire figurer parmi ses références les travaux accomplis dans le cadre du présent contrat.

Fait à : ERMONTLe :

 Le Prestataire****

**Mme Laurence BERRY pour la société SECRETARIAT EXCELLENCE**

Le Client Le : /\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/

**M. pour la société**